

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [nancy-lacoursiere004-csssamares-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/93242ef0a49e659db1d350cd)
<https://www.cadre21.org/membres/93242ef0a49e659db1d350cd>

Date d'obtention : 2026-03-05 22:11:49

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Premièrement, il est important de parler à l'auteur du signalement et à la victime afin de pouvoir évaluer, sans jugement, l'incident.

Il faut donc faire des rencontres individuelles et compléter la grille d'évaluation en déterminant les 4 éléments (amorce, nature, intentions et étendue). C'est ce qui nous permettra de guider nos interventions. Il faut aussi vérifier les informations auprès des autres jeunes impliqués (rencontre individuelle pour chacun + compléter une grille d'évaluation). Il faut également parler avec l'instigateur. Si l'acte est malveillant, nous devons contacter la police sans compléter de grille avec l'instigateur. Toutefois, si l'acte est impulsif, il faut tout de même contacter la police pour l'informer du déclenchement de la trousse et remettre les appareils confisqués s'il y a lieu.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il ne faut pas hésiter à utiliser la trousse sexto. Ce que je retiens des mises en situations, c'est que dans les 3 cas, en suivant la démarche qui me semble parfaitement clé en main, cela permet à l'intervenant d'être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves impliqués dans le sextage. Tout semble avoir été pensé pour éviter, le plus rapidement possible, la propagation de sextos ainsi que leurs répercussions sur les jeunes concernés. Je trouve intéressant d'avoir eu accès aux deux côtés de la médaille c'est-à-dire faire face à un jeune qui collabore et à un jeune qui ne collabore pas. Dans mes scénarios, je ne m'étais pas imaginée que la victime pourrait ne pas collaborer face à une telle situation. Je n'avais pas non plus réfléchi au fait que je pouvais me faire approcher par un journaliste. Je retiens qu'il ne faut pas ébruiter l'affaire et préserver l'identité de chacun.

Je retiens aussi qu'il ne faut jamais regarder le contenu de l'appareil même si le jeune est insistant (comme Meghan dans le cas #2). Il est préférable de se montrer rassurant, de nommer à la personne qu'on la croit et de lui rappeler que la grille nous aide à déterminer la nature de la photo sans avoir à la voir.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, l'étape qui me semble la plus délicate et qui me pousse le plus à réfléchir c'est la rencontre avec l'instigateur. J'ai des craintes face à ma capacité d'évaluer l'incident sans aucun jugement surtout s'il s'agit d'une récidive. Après avoir rencontré la victime, avoir accueilli son émotion, avoir pris connaissance des répercussions sur celle-ci, je crains d'être moins empathique et de ne pas apporter le bon niveau de soutien à toutes les parties impliquées. Je crois tout de même qu'en suivant bien les étapes de la méthode, il est plus facile de poser les questions pertinentes et nécessaires. Il ne faut pas que j'oublie que ce n'est pas mon rôle de faire l'enquête mais il faut tout de même que je juge si c'est impulsif ou malveillant. Dans le doute, je consulterai le service de police.